

Communiqué de presse du 19 mai 2020

Distribution de masques aux assistantes maternelles

Madame Delaitre est intervenue au relais parents assistants maternels (RPAM) de la communauté afin d'obtenir le fichier des assistantes maternelles pour leur distribuer les masques que Marc Le Fur et Stéphane de Sallier-Dupin avaient présentés à la presse peu de temps avant.

Le service RPAM a évidemment refusé de donner ce fichier. La raison en est simple: c'est strictement interdit par la loi de donner un fichier à un particulier ; madame Delaitre, à ce titre est une personne privée comme une autre. Elle est peut être présidente d'une association (qui ne représente pas toute la profession), peut être responsable d'un syndicat (qui n'est pas hégémonique dans ce milieu), peut être candidate à des élections municipales (car nous sommes entre les deux tours), mais cela ne lui donne aucun droit d'ordre public sur des fichiers confidentiels. Ceci d'autant que le relais assistants maternels a fonctionné sans discontinuer et qu'il a averti début mai toutes les assistantes que des masques étaient à leur disposition au RPAM.

De plus, les communes ont distribué les masques à toute la population (dont font partie les professionnelles). Il n'y a donc eu ni ostracisme ni oubli. (Mais il n'est pire sourde que celle qui ne veut pas entendre).

Enfin, il est tout à fait inadmissible qu'une représentante d'un syndicat ouvrier se permette de menacer les agents de la collectivité dans l'exercice de leurs fonctions parce qu'elles n'obéissent pas à des injonctions contraires à toutes règles républicaines...

Le Président
Loïc Cauret

Contact presse :

Service communication

communication@lamballe-terre-mer.bzh